

MULTIGEST SELECT ALPHA

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	:	MULTIGEST SELECT ALPHA
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement de droit français
Société de gestion	:	EdRIM GESTION
Déléataire de la gestion comptable	:	CACEIS FASTNET
Déléataire de la gestion administrative	:	EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
Durée d'existence prévue	:	99 ans à compter de la création du FCP
Dépositaire	:	LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
Commissaire aux comptes	:	KPMG Audit
Commercialisateur	:	EdRIM SOLUTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification**

OPCVM Diversifié

➤ **OPCVM d'OPCVM**

Jusqu'à 100% de l'actif

➤ **Objectif de gestion**

L'objectif du FCP est de rechercher sur la durée de placement recommandée de trois ans une performance peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles, supérieure à l'EONIA capitalisé, par des investissements dans des OPCVM conformes aux normes européennes mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative.

Par construction et par l'effet de sa diversification, le portefeuille visera à avoir une volatilité inférieure à 10% dans des conditions normales de marché.

➤ **Indicateur de référence**

Eu égard à l'objectif de gestion du FCP et bien que ce dernier ne soit pas un OPCVM monétaire, l'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est l'EONIA capitalisé. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

➤ **Stratégie d'investissement**

Multigest Select Alpha est un fonds de fonds coordonné investi principalement dans des OPCVM sous-jacents eux-mêmes coordonnés, mettant en œuvre des stratégies dites alternatives.

Le FCP offre un profil de gestion de type multi-stratégies alternatives. Eu égard à la conformité aux normes européennes des OPCVM sous-jacents et des contraintes que cela impose notamment en terme de fréquence de valorisation, les familles de stratégies alternatives choisies par le FCP figurent parmi les plus liquides de cet univers de gestion. Les positions du FCP seront diversifiées en sélectionnant des OPCVM sous-jacents qui investissent notamment dans les familles suivantes : *long/short equity, event driven, emerging markets, CTA, statistical arbitrage, ...*

Pour réaliser leur objectif de gestion, les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents dans lesquels le FCP investira pourront intervenir sur l'ensemble des marchés mondiaux, y compris sur les marchés émergents, en actions et autres titres de capital, en obligations et autres titres de créances, en instruments financiers à terme.

Le FCP est géré de façon discrétionnaire et opportuniste, selon les anticipations du gérant. Il n'est imposé ni investissement minimum ni investissement maximum dans chacune des stratégies de gestion alternative mises en œuvre dans les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents.

L'expertise d'EdRIM GESTION repose notamment sur sa capacité à identifier et sélectionner les meilleurs OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille performant et diversifié. Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection approfondie au sein de l'univers d'investissement.

Le processus d'investissement combine approches top-down et bottom-up.

L'analyse bottom-up permet, au sein des stratégies prédéfinies, d'identifier les gérants créateurs d'alpha. L'allocation entre les fonds sous-jacents est déterminée par le niveau de risque attribué et par le degré de conviction de l'équipe de gestion.

L'approche top-down est utilisée pour déterminer les stratégies que l'équipe de gestion souhaite privilégier en fonction de l'environnement de marché et de ses anticipations. La fréquence de valorisation et de liquidité des fonds sous-jacents renforce la capacité de l'équipe de gestion à faire évoluer la stratégie globale du fonds.

Dans le cadre du FCP, sont sélectionnés des fonds sous-jacents mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative et dont les gérants alternatifs ont choisi d'adapter ou de décliner leur stratégie sous un format conforme à la directive européenne avec un degré de réplication élevé et dont le profil de gestion correspond à l'objectif. Une importance particulière est accordée à la diversification du portefeuille et des stratégies sélectionnées.

Le choix des fonds sous-jacents s'opère selon une approche quantitative (fondée sur une série de filtres) et qualitative (appréciée après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés). Les fonds sous-jacents sont sélectionnés à l'issue d'un processus de due diligence approfondi.

Les stratégies alternatives des OPCVM sous-jacents sélectionnés par le FCP visent un profil de rendement peu corrélé aux principaux marchés boursiers, en mettant en œuvre des processus de gestion flexibles (latitude importante dans l'exposition directionnelle aux grandes classes d'actifs).

Le portefeuille vise à conserver une volatilité annuelle inférieure à 10% dans des conditions normales de marché.

Principaux actifs utilisés :

Le Fonds est un OPCVM conforme aux normes européennes pouvant investir jusqu'à 100 % en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés.

Le fonds ne réalisera pas d'investissement direct en actions. Néanmoins, il y sera exposé de manière substantielle, indirectement via la détention de parts d'OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents, sur cette classe d'actifs. Le fonds pourra être exposé à des OPCVM et fonds d'investissement principalement investis dans des petites ou moyennes capitalisations ainsi que sur les marchés émergents.

Le FCP ne réalisera pas d'investissement direct autre qu'accessoire en titres de créances, mais pourra être exposé de manière substantielle, indirectement via la détention de parts d'OPCVM de taux et de fonds d'investissement, sur cette classe d'actifs. Les titres de créance détenus en direct seront émis par des émetteurs d'un rating minimum équivalent à la catégorie « Investment Grade ».

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition, et dans la limite de 100% de son actif, le Fonds pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (*futures*, options listées) ou de gré à gré (options, swaps,...). Les instruments dérivés utilisés seront principalement des contrats *futures* ainsi que des options listées et des *forwards* de change. Le recours aux instruments financiers à terme restera limité et ne constituera pas un moteur de performance du Fonds.

Le FCP couvrira le risque de change induit par un placement en devises autres que la devise de référence de l'OPCVM. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change résiduel.

Le Fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du Fonds (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat...) dans la limite de 10%.

La trésorerie sera gérée via des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables ou des opérations de prise en pension.

Les stratégies et instruments mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des OPCVM et fonds d'investissement sélectionnés par la société de gestion, eux-mêmes investis dans des instruments financiers. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment du Groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Risque de perte en capital : Le FCP ne bénéficiant d'aucune garantie, ni protection, il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. La société de gestion est tenue à une obligation de moyens et non de résultat quant à l'objectif de gestion.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différentes stratégies suivies par les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents, ainsi que sur la sélection de ces OPCVM et fonds d'investissement. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les stratégies ou les OPCVM et fonds d'investissement les plus performants, ce qui peut faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la gestion et aux stratégies mises en place dans les sous-jacents : L'actif net du Fonds sera exposé jusqu'à 100% à des stratégies dites de gestion alternative. Chaque stratégie de gestion alternative induit certains risques spécifiques, liés par exemple à la valorisation des positions de marché prises par le gérant ou encore à leur éventuelle liquidité. Ces risques peuvent se traduire par une baisse de la valeur des actifs gérés. Les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents auxquels est exposé le portefeuille cherchent à générer de la performance en faisant des prévisions sur l'évolution de certains titres ou instruments financiers par rapport à d'autres à travers des stratégies directionnelles, d'arbitrage ou de couverture. Ces stratégies peuvent s'avérer erronées et conduire le Fonds à subir une sous-performance. La valeur liquidative du Fonds pourra donc baisser.

Risque actions : La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En fonction des anticipations des gérants sous-jacents, en période de baisse ou de hausse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser. Aucun investissement direct en actions ne sera réalisé mais le Fonds sera indirectement exposé sur cette classe d'actifs, via la détention de parts d'OPCVM et fonds d'investissement. Les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents pourront notamment être investis dans des titres de sociétés de petite et moyenne capitalisations. Les titres de sociétés de petite ou moyenne capitalisation boursière pouvant être significativement moins liquides et plus volatils que ceux de sociétés ayant une capitalisation boursière importante, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.

Risque de taux et de crédit : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires. Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur d'obligations. Ces phénomènes peuvent provoquer une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Risques liés aux marchés cibles (« marchés émergents ») : Le FCP peut investir indirectement dans certains titres comportant un degré de risque supérieur à celui généralement associé aux investissements en actions sur les principaux marchés boursiers, notamment du fait de facteurs politiques et/ou réglementaires locaux. Les titres émis sur certains marchés dits émergents peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux émis sur des marchés plus matures. Ainsi, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risques liés à l'utilisation de produits dérivés : Le Fonds est exposé aux risques inhérents aux produits dérivés directement ou par l'intermédiaire des OPCVM dans lesquels il investit. L'utilisation de produits dérivés peut donc entraîner pour l'OPCVM des risques de pertes spécifiques auxquels l'OPCVM n'aurait pas été exposé en l'absence de telles stratégies, ce qui peut faire baisser la valeur liquidative du Fonds. Le recours aux instruments financiers à terme restera limité et ne constituera pas un moteur de performance du Fonds. L'exposition aux risques induits par l'utilisation de produits dérivés sera donc pour l'essentiel une exposition indirecte liée aux opérations réalisées par les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents.

L'ensemble des risques figure dans la note détaillée du FCP.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs personnes physiques et morales.

Parts C : Tous souscripteurs.

Parts E : Tous souscripteurs (plus particulièrement commercialisées par des distributeurs sélectionnés par la Société de Gestion).

Parts I : Personnes morales (principalement destinée aux investisseurs institutionnels et assimilés).

En contrepartie d'une prise de risque, ce FCP répond aux besoins d'investisseurs souhaitant un placement peu corrélé aux marchés traditionnels à travers l'investissement dans des OPCVM et fonds d'investissement mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précités, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce FCP.

Durée de placement minimum recommandée : 3 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
		Parts C, E et I
Commission de souscription non acquise au FCP	Actif net du FCP	2 % maximum
Commission de souscription acquise au FCP		Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Actif net du FCP	Néant
Commission de rachat acquise au FCP		Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM

➤ une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais de gestion	Assiette	Taux barème		
		Parts C	Parts E	Parts I
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	1,70 % TTC* maximum	2.38% TTC* maximum	1,10 % TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du FCP	10% de la performance au delà de la performance de l'EONIA capitalisé sur base annuelle		
Commissions de mouvement perçues par le Dépositaire Le Dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Par opération	Sur les transactions : 0,20% maximum + TVA pour les transactions hors actions et 0,50% maximum + TVA pour les transactions sur actions et instruments financiers assimilés Sur les encaissements de coupons : 1% maximum + TVA		

*TTC = toutes taxes comprises. Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA

Modalités d'application de la commission de surperformance :

Un partage de la surperformance est prévu au profit de la société de gestion, à hauteur de 10 % de la performance au-delà de la performance annuelle de l'EONIA capitalisé, selon les modalités suivantes :

- Le calcul se déclenche à partir du jour où la valeur liquidative atteint la plus haute valeur d'une des périodes de référence précédentes et lorsque la performance du Fonds dépasse la performance de l'EONIA capitalisé sur base annuelle.
- La provision ainsi constituée correspond à 10 % de la performance au-delà de la performance de l'EONIA capitalisé sur base annuelle.
- Les périodes de référence s'achèvent à chaque date de clôture comptable (dernière valeur liquidative du mois de mars).
- la première période de référence s'étend de la date de création au 31 mars 2011, le calcul se déclenchant si la valeur liquidative est supérieure à celle de la valeur liquidative d'origine, et si la performance annuelle du fonds dépasse celle de l'EONIA capitalisé sur cette période.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations. La commission de surperformance fait l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de valeur liquidative.

La commission de surperformance est prélevée annuellement sur la dernière valeur liquidative du mois de mars par la société de gestion et directement imputée au compte de résultat du fonds.

Dans le cas d'un rachat, la quote-part de la commission de surperformance se rattachant aux parts rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion.

Les souscripteurs peuvent à tout moment obtenir communication du détail de ces calculs auprès de la société de gestion.

Frais de gestion indirects maximum : le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPCVM et fonds d'investissement dont les frais de gestion fixes ne dépasseront pas 3% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables ne dépasseront pas 30% TTC de la surperformance. Le FCP ne supportera en général aucune commission de souscription à raison de ses investissements dans les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents. De façon exceptionnelle, le FCP pourra supporter une commission de souscription de 1% maximum. Le FCP ne supportera en général aucune commission de rachat à raison de ses désinvestissements dans les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents. Néanmoins, de façon exceptionnelle, le FCP pourra supporter une commission de rachat moyenne de 2% à raison de ses désinvestissements dans les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents.

Frais indirects	Assiette	Taux barème
Commission de souscription	Valeur Liquidative X Nbre de parts souscrites ou rachetées de l'OPCVM ou fonds d'investissement sous-jacent	1% maximum
Commission de rachat*		2% maximum en moyenne
Frais de gestion des OPCVM composant l'actif du fonds**	Sur la valorisation de l'OPCVM ou du fonds d'investissement sous-jacent	3% TTC maximum

* aux commissions de rachat peuvent s'ajouter des pénalités de sortie

** hors éventuelles commissions de surperformance

Toute rétrocession de frais de gestion des OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents acquis par le FCP sera reversée au FCP.

Dans la mesure où de façon exceptionnelle un sous conservateur, pour une opération particulière, serait amené à prélever une commission de mouvement non prévue dans les modalités ci-dessus, la description de l'opération et des commissions de mouvement facturées sera renseignée dans le rapport de gestion de l'OPCVM.

➤ Régime fiscal

- Fiscalité de l'OPCVM : les FCP étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

- Eligibilité (PEA, DSK, etc.) : aucune

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ Conditions de souscription et de rachat

- Montant Minimum de souscription initiale :
Parts C : 1 part
Parts E : 1 part
Parts I : 100 000 euros

- Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque mardi (ou le jour ouvré précédent si ce jour n'est pas un jour ouvré) avant 12 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la valeur liquidative du lundi suivant, calculée le mardi (ou le jour ouvré précédent si ce jour n'est pas un jour ouvré). Le paiement des rachats intervient au plus tard le vendredi suivant la date de valeur liquidative sur la base de laquelle ils sont exécutés (ou le premier jour ouvré précédant si ce jour n'est pas un jour ouvré).

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 (0) 40 17 25 25

Les parts « I », « E » et « C » sont émises en montant, en nombre entier de parts ou en millièmes de part.

➤ **Date de clôture de l'exercice**

Le dernier jour ouvré du mois de mars.

La date de clôture du premier exercice sera le 31 mars 2011.

➤ **Affectation des revenus**

Capitalisation

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Hebdomadaire, le lundi, calculée le jour ouvré suivant. Les jours fériés et les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.), la valeur liquidative sera datée du jour ouvré précédent.

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative**

EdRIM Gestion

47, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04 e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67 site internet : www.edrim.fr

➤ **Devise de libellé des parts**

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise	Montant minimum de souscription initial	Souscripteurs concernés
Parts C	FR0010854539	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts E	FR0010899047	Capitalisation	Euro	1 part	Tous souscripteurs
Parts I	FR0010855015	Capitalisation	Euro	100 000 euros*	Personnes morales

➤ **Date de création**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 26 février 2010. Il a été constitué le 29 mars 2010.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

EDRIM Gestion

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales d'EdRIM SOLUTIONS sont à votre disposition pour toute information ou question relative au FCP au siège social de la société.

Département commercial EdRIM SOLUTIONS

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Adresse postale : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 Paris Cedex 08

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 27 04

e-mail : edrim_information@lcf.fr

Télécopie : 33 (0) 1 40 17 23 67

site internet : www.edrim.fr

Date de publication du prospectus : 4 juillet 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du FCP, sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

Les performances seront disponibles à fin décembre 2010.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011 – PARTS C

Frais de fonctionnement et de gestion	1,70%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	1,87%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		1,87%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,35%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		0,35%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3,92%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011 – PARTS I

Frais de fonctionnement et de gestion	0,85%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	1,87%	
Ce coût se détermine à partir :		
des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement		1,87%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur		-
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,35%	
Ces autres frais se décomposent en :		
commission de surperformance		-
commissions de mouvement		0,35%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3,07%	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement :

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM ciblé, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille :

Sans objet au regard de la classification du FCP.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Pension livrées	100 %
Titres de créance	0 %
Obligations	0 %